

Séance du mercredi 03 mars 2021

Date de la convocation: 24/02/2021

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-et-un et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 10
Votants : 10
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET

Représentés :

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Pascal FLURIN

2021_015 - Objet : DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR L'ANNEE 2021

Le président rappelle que la commune de Cauterets reçoit depuis 2015, le festival pyrénéen de l'image nature sur son territoire. A l'initiative de l'Office Français de la Biodiversité, ce festival, organisé notamment autour de photographes exposants, d'un concours photo organisé par Pyrénées Magazine, de conférences sur des thèmes en lien avec la faune et la flore, est le premier de l'image naturaliste de montagne dans les Pyrénées. Afin de pouvoir financer ce festival en 2021, la commune de Cauterets sollicite le soutien financier de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin (CSVSS) à hauteur de 1 000 €.

Le président expose au conseil qu'afin de pouvoir financer ses activités de 2021, la société de pêche « Le Gave » sollicite le soutien financier de la CSVSS à hauteur de 500€.

Le président expose au conseil qu'afin de pouvoir financer ses activités de 2021, la société de chasse la Diane de Saint-Savin sollicite le soutien financier de la CSVSS à hauteur de 500€.

Cet exposé terminé, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 500 € à la société de pêche "Le Gave" ;
- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 500 € à la société de chasse "la Diane de Saint-Savin" ;
- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 1 000 € à la commune de Cauterets pour la réalisation du festival pyrénéen de l'image naturel ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget principal de la collectivité,
- **d'autoriser** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

RE Pyrénées
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 065-256501321-20210303-2021_015-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 065-256501321-20210303-2021_015-DE
